

RAPPORT DE LA TRESORIERE

Exercice 2024

Pour la première année, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport financier de notre association pour l'exercice 2024 clos le 31 décembre 2024.

Les éléments utiles à la compréhension de la situation financière de l'AJECTA vont vous être exposés.

Nous soumettons à votre vote les résolutions habituelles relatives à l'approbation des comptes, au quitus de gestion, à l'affectation du résultat et à l'approbation du budget prévisionnel.

Le présent rapport vous présente les chiffres qui combinent l'ensemble des comptes et y associe les explications nécessaires à leur compréhension.

En 2024, nous avons dégagé un excédent de 25 817€ que je vous propose d'affecter au report à nouveau, conformément au paragraphe 2 de l'article 205 de nos statuts.

Comme tous les ans, vous voyez apparaître des dettes. Ce sont des dépenses constatées en 2024 et qui ont été réglées sur 2025.

Le bilan donne également un état de la trésorerie disponible au 31/12/2024 qui s'élève à 231 568€. En baisse d'environ 10 000€ par rapport à 2023. Tout comme pour les exercices précédents, une partie de cette trésorerie est toujours engagée sur les projets en cours (141TB407, restauration de la 241P30, Voitures Pullman 4024, B9c9, A7c7, Rotonde).

Nos recettes propres, ont diminué cette année mais si l'on retire l'effet festival 2023, il semble que l'on soit plutôt sur une augmentation d'environ 40 000€ par rapport aux années sans festival.

Cette année, une expérimentation a été mise en place afin d'ouvrir le musée 5 jours par semaine à partir du mois de juin. Un partenariat entre l'AJECTA et l'association Initiative 77 a été mise en place pour un coût de 450€/trimestre. Cette expérimentation s'est poursuivie sur la période hivernale. Les recettes des entrées ont augmenté de 6 000€ pour le Musée seul. Les activités annexes (boutique) restent stables.

Les recettes de location de patrimoine ont explosé (+280%) et les subventions ont baissé suite à l'effet festival constaté l'an dernier.

L'augmentation totale des produits d'exploitation n'aurait pu se faire sans l'aide de nos soutiens institutionnels et le travail acharné de nos bénévoles, notamment, pour accueillir les productions artistiques utilisant notre environnement et/ou nos matériels.

Les cotisations sont en baisse de près de 1 000€ malgré l'arrivée de quelques néo-cotisants cette année. Les effectifs sont de nouveau en baisse (-25 membres). En 2024, 166 personnes ont cotisé. 164 adultes et 2 mineurs.

On peut noter que les dons généraux sont de nouveau en hausse (+200%) mais les dons au titre de la souscription pour la 241P30 sont de nouveau en baisse.

Le tableau ci-après compare les principaux produits 2018 à 2024 :

PRODUITS	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Entrées (Musée + Manifestations)	20 281	160 074 *9 640	17 969	6 175	8 227	17 707
Boutique/Buvette (Musée + Manifestations)	9 795	22 667 *4 578	9 205	2 659	5 790	10 244
Mise à disposition de patrimoine <i>Par exemple Cinémas et Loc. Diverses</i>	49 190	12 888	6 486	84 053	83 641	36 616
Emplacements Exposants (Manifestations)	1 110	2 400	1 300	0	1 970	1 180
Billets (Trains et Navettes Manifestations)	12 371	15 335	18 314	3800	6 158	15 270
Voiture restaurant (Trains et Manifestations)	5 820	0	2 050	0	1 412	3 668

**hors festival*

Pour mémoire, à la lecture qui est faite de la réglementation fiscale et qui conduit à l'exonération des impôts commerciaux :

- La notion de « Manifestation » regroupe les 6 manifestations de bienfaisance autorisées par l'administration fiscale.
- Les entrées du musée sont exonérées des impôts commerciaux (TVA, IS, CET ...) quel que soit le montant.
- Les billets de train Grande Ligne le sont également puisque l'ensemble des voyageurs sont membres de l'association avec toutes les prérogatives qui s'y attachent.
- En dehors des manifestations de bienfaisance, les activités de Boutique/Buvette/Restauration sont clairement des activités à caractère commercial et pourraient, à ce titre être l'objet des impôts commerciaux. La facturation de prestations de main d'œuvre ou de travaux également. Cette année le produit de ces activités s'élève à 6 018€. Elles n'ont clairement pas un caractère prépondérant et leur produit ne dépassant pas 78 596€, elles sont exonérées des impôts commerciaux.

La mise à disposition de patrimoine reste toujours, quant à elle, sujette à discussions selon qu'on voit ces revenus comme une activité concurrentielle (par rapport à d'autres structures commerciales à l'échelle de la France) ou bien si l'on voit le caractère unique des pièces ne pouvant, par essence, faire l'objet de concurrence... Avec 49 190€ qui s'ajoutent aux 6 018€ ci-dessus, on reste en dessous de la limite d'exonération.

Les recettes de l'AJECTA étant constituées de nombreux dons et abandons de frais, l'assemblée générale est l'occasion de saluer et de remercier l'ensemble de nos généreux donateurs et de nos sympathiques bénévoles qui abandonnent leurs dépenses de déplacement, de fournitures ou d'équipement pour les chantiers et qui s'élèvent cette année à 55 943€ (en baisse).

Les dons en numéraire s'élèvent cette année à 89 558€ dont 1 400€ pour remettre la 241P30 en état de présentation, 2 850€ pour le poste de Cravant.

En 2024, les bénévoles de l'AJECTA ont réalisé 11 397 heures (en légère baisse) qui représentent 183 298€.

Cela équivaut à 7 temps plein répartis sur les 56 permanents (en baisse) soit, toujours en moyenne, 0,13 ETP (équivalent temps plein) par personne sachant qu'il y a de nombreuses disparités avec quelques cumuls individuels dépassant 800 heures (0,5 ETP).

Les subventions publiques de fonctionnement s'élèvent à 11 150€. A ce titre, je remercie tout particulièrement Monsieur le Maire de Longueville et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Provinois pour l'aide et la confiance, que chacun, à son niveau, a bien voulu nous accorder. Je remercie également nos élus départementaux et régionaux qui ont su nous appuyer nos projets de restauration du patrimoine.

L'AJECTA a donc bénéficié, en 2024, d'un montant de 100 708€ provenant de la générosité publique et de la valorisation de dons en nature ainsi que d'aides des collectivités locales et de l'Etat. Cela représente 50% de nos recettes numéraires.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, je vous rappelle que nous bénéficions d'une nouvelle convention d'occupation par la SNCF selon laquelle nous versons un loyer d'environ 6 000€ par an et la SNCF renonce à nous facturer 203 665€ (Prix du marché pour la superficie et le bâtiment que nous occupons)

En comptant le travail des bénévoles et les dons en nature, les contributions volontaires s'élèvent à 83% du budget total additionnant les recettes numéraires et les contributions en nature. Cette dimension démontre la prépondérance des activités non lucratives de notre association ainsi que le caractère désintéressé des personnes qui y contribuent.

Nous avons délivré, cette année, 127 reçus fiscaux au titre de l'article 200 du Code Général des Impôts et au titre de l'article 238 bis du même code pour un montant total de 286 296€. Nous remercions encore une fois nos généreux donateurs ainsi que nos membres. Ce montant est déclaré à l'administration fiscale conformément à la réglementation en vigueur.

En 2024, les dépenses relatives aux projets en cours ont été les suivants:

- 141TB407 : 0 €
- Poste de Cravant : 2 977€
- Voiture Pullman 4024 : 0 €
- B9C9 : 8 288€
- 140C231 : 13 920€
- Etat de présentation de la 241 P 30 : 2 149€
- Travaux de voie : 9 653€
- Rotonde : 14 010€

En parallèle, des dépenses notables d'entretien courant et d'équipement ont été effectuées :

- Rame historique et matériels divers : 6 017€
- Autorisation de circulation, contrôles techniques : 9 973€ □ Outillage : 248€

Les projets menés par l'AJECTA couvrent plusieurs exercices avec des montants dépassant largement les ressources propres annuelles de l'association.

Une nouvelle fois, cette réalité doit conduire à une gestion plus que prudente de notre trésorerie. Nous demandons donc à chacun de faire preuve de la plus grande retenue dans ses dépenses et de favoriser au maximum les abandons de frais.

Je vous invite maintenant à prendre connaissance du budget prévisionnel 2025. Nous sollicitons votre approbation lors du scrutin.

CHARGES		
	TOTAL	210 840
INVESTISSEMENTS SUR FONDS PROPRES		35 000
Chaudière Chauffage Central	15 000	
Couverture Zone Containers	20 000	
APPROVISIONNEMENTS		74 750
GNR	3 000	
Fuel Domestique	3 000	
Huiles	1 500	
Essence Groupes Electrogènes et Outillage / Gaz Bouteilles	100	
Charbon	17 000	
Achats de prestations de services	10 000	
Achat de Prestations de Travaux	20 000	
Eau et Electricité	9 000	
Fournitures d'entretiens et de petit équipement	8 000	
Fournitures Administratives	1 000	
Achats Boutique - Produits non-transformés	2 000	
Achats de marchandises - Distribution Voyageurs/Visiteurs	150	
SERVICES EXTERIEURS		41 900
Locations immobilières - Site de Longueville	6 000	
Locations immobilières - Site de Villiers St-Georges	1 300	
Locations mobilières	1 000	
Charges Locatives	500	
Entretien et réparations sur bien immobilier	1 500	
Entretien & réparations sur bien mobilier	1 500	
Maintenance et Contrôles Techniques	10 000	
Assurances	4 000	
Honoraires	11 000	
Documentation Technique	100	
Personnel Détaché ou prêté (Accueil Musée)	5 000	
AUTRES PRESTATIONS EXTERIEURES		57 750
Transport de biens - Divers	750	
Frais de déplacements des bénévoles	50 000	
Médecine d'Aptitude	3 000	
Formations bénévoles (UNECTO)	1 000	
Réception / Repas Chantiers	1 000	
Frais Postaux	400	
Télécommunications	1 000	
Frais des services bancaires	600	
AUTRES CHARGES		1 440
Redevances Radioélectriques	140	
Redevances EPSF (Licences Conducteurs + Immatriculations)	400	
Cotisations diverses (Fédération ou autres associations...)	900	

PRODUITS		
	TOTAL	210 840
VENTES		62 340
Manifestations de Bienfaisance - Restauration à Bord	4 840	
Manifestations de Bienfaisance - Billets de Train	15 500	
Entrées Musée	17 000	
Manifestations de Bienfaisance - Entrées	2 500	
Activités Annexes - Ventes Buvette/Boutique	5 500	
Locations, Mise à Disposition patrimoine	12 500	
Manifestations de Bienfaisance - Boutique/Buvette	3 500	
Manifestations de Bienfaisance - Location Emplacement Exposant	1 000	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION DEMANDEES		66 500
Subv. Exploit. sans droit de reprise	6 500	
Subv. Exploit. Exceptionnelle sans droit de reprise	60 000	
AUTRES PRODUITS		82 000
Cotisations	7 000	
Dons Manuels non-affectés	15 000	
Abandons de Frais	60 000	

Pour mémoire, il existe un l'état de la trésorerie et des engagements, tenu à jour quasiment en temps réel dans l'extranet. Cet état ainsi que la documentation transmise au cabinet comptable pour l'élaboration de la plaquette des comptes annuels 2024 sont accessibles à l'ensemble du Conseil d'Administration.

Aussi, ces informations peuvent être consultées par n'importe quel membre à jour de sa cotisation, sur rendez-vous pris auprès d'un administrateur.

Le bilan et le compte de résultat synthétiques ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes seront publiés au Journal Officiel, conformément à la législation en vigueur.

L'année 2024 a une nouvelle fois démontré que la pérennité de notre association repose sur une gestion rigoureuse, un engagement bénévole exemplaire et le soutien fidèle de nos partenaires institutionnels et donateurs. Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des membres, bénévoles, donateurs, ainsi que les collectivités et services de l'État, pour leur confiance et leur contribution. C'est grâce à cette mobilisation collective, dans un esprit de responsabilité et de passion partagée, que nous pouvons continuer à préserver, valoriser et transmettre notre patrimoine ferroviaire. Ensemble, poursuivons cette dynamique au service de notre histoire et des générations futures.

Karine GIRARD

Trésorière